

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
DU SIVOM DE FLEUVE EN VALLEES DCS 019-2024**

Le 11 avril 2024 à 19 heures, le Comité du SIVOM de Fleuve en Vallées, s'est réuni en mairie de Saint Germain Laprade à la suite de la convocation adressée du 4 avril 2024.

Présents : Mr. Aboulin Serge, Mr Cardoso Francis, Mr Chapelle Guy, Mme Defay Mireille, Mme Guillot Françoise, Mme Puzon Christiane, Mme Roux-Charrier Delphine, Mr Soleilhac Thierry, Mme Vallery Danièle.

Etaient représentés :

Mme Jouvhomme Sabine procuration à Mr Soleilhac Thierry
Mme Pradines Laetitia procuration à Mr Aboulin Serge
Mr Uggeri Julien procuration à Madame Guillot Françoise

Services : Mme Meynadier-Campana Chantal et Mr Paley Stéphane

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Chapelle Guy préside la séance.

Il constate que le quorum est atteint, car plus de la moitié des membres sont présents, **conformément à l'article L. 2121-17** du Code Général des Collectivités Territoriales

Secrétaire de de Séance : Mme GUILLOT Françoise

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses **articles L.1612-1 à L.1612-20** et **L.2311-1 à L.2343-2**, relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets syndicaux ainsi qu'aux finances locales ;

Vu a possibilité de virements de crédits de chapitre à chapitre en M57 définie par **l'article L.5217-10-6 du CGCT** ;

Vu la **délibération DCS 013-2024** du 21 mars 2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 charges générales	189 155,00 €	70 produits et services	706 920,00 €
012 charges de personnel	715 530,36 €	74 dotation participation	163 320,00 €
65 autres charges gest courante	3 680,00 €	75 autres produits de gestion courante	5,00 €
66 charges financières	3 000,00 €		
67 charges exceptionnelles	1 000,00 €		
68 dotation amortissement	230,00 €	002 Excédent reporté	49 450,36 €
042 Opérations ordre transf entre sections	10 450,00 €	042 Opérations ordre transf entre sections	1 350,00 €
023 transfert à la SI	0,00 €	002 Excédent reporté	49 450,36 €
TOTAL	923 045,36 €		923 045,36 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
16 Emprunt	30 000,00 €	13 Subventions d'investissement	7 660,00 €
20 immobilisations incorporelles	3 000,00 €	10 Dotations, fonds divers	630,00 €
21 immobilisations corporelles	10 971,77 €		
21 RAR 2023	19 167,00 €	002 Excédent reporté	45 748,77 €
040 Opérations ordre transf entre sections	1 350,00 €	040 Opérations ordre transf entre sections	10 450,00 €
TOTAL	64 488,77 €		64 488,77 €
TOTAL GENERAL	987 534,13 €		987 534,13 €

Il est proposé au Comité Syndical :

- D'adopter le budget primitif 2024, annexé à la présente délibération.
- D'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel), dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Approuvé à l'unanimité.

Le Président,

Guy CHAPELLE

SIVOM
"DE FLEUVE EN VALLÉES"
MAIRIE
43700 BLAVOZY

Secrétaire de Séance

Françoise GUILLOT

Annexes : - Note de présentation du budget primitif 2024
-Feuille de signatures